Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement

Membres chercheurs du CCNV

Politiques et méthodes relatives à l'adhésion

Version 1.0 Approuvées le 22 septembre 2016 par le comité exécutif de la recherche du CCNV

Version 1.1 Approuvées le 4 mai 2017 par le comité exécutif de la recherche du CCNV

Version 1.2 Révisions administratives uniquement – 26 juillet 2017

Version 1.3 Révisions administratives uniquement – 25 septembre 2019

1. Introduction

L'un des atouts du Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement (CCNV) est le groupe varié et talentueux de chercheurs qui font le travail essentiel du consortium.

Les membres chercheurs du CCNV ont plusieurs autres affiliations et responsabilités. Ils siègent comme membres du corps enseignant dans des établissements d'enseignement postsecondaire dans tout le pays et beaucoup appartiennent à d'autres groupes de recherche. Aucun d'entre eux n'a seulement qu'une allégeance au CCNV. Leurs programmes de recherche personnels intègrent des activités qui ne sont pas prises en charge par le CCNV et peuvent être très différentes; ils chercheront à obtenir des subventions de recherche et du soutien pour des stagiaires provenant de différents autres organismes ou sociétés subventionnaires canadiens et non canadiens pour ces autres aspects de leurs programmes de recherche. Les chercheurs affiliés au CCNV doivent communiquer clairement, à l'interne et à l'externe, avec les organismes subventionnaires, les fondations, le gouvernement, les représentants élus, les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises et les médias lorsqu'ils prennent part à une activité du CCNV et lorsqu'ils ne le font pas. Il est tout aussi important que les bailleurs de fonds comprennent que la contribution apportée par les membres chercheurs du CCNV aux travaux du CCNV constitue seulement une partie de leurs activités de recherche.

Environ 340 scientifiques canadiens ont contribué à la demande de subvention initiale faite aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) qui a mené à la création du CCNV (2014-2019). Ces chercheurs ont constitué le groupe initial de membres chercheurs du CCNV. Pour la Phase II du CCNV, 2019-2024, plus de 310 chercheurs canadiens, certains nouveaux et certains ayant fait partie du groupe initial, ont

DATE	Version	Approbation
22 septembre 2016	1.0	CER
4 mai 2017	1.1	CER
26 juillet 2017	1.2	CCNA Central (révisions administratives uniquement)
25 septembre 2019	1.3	CCNA Central (révisions administratives uniquement)

contribué à la seconde demande de subvention. L'adhésion des membres au CCNV devra être renouvelée périodiquement. Il est essentiel que le CCNV accueille de nouveaux chercheurs dans l'organisation. Cela permettra de développer de nouveaux domaines ou de nouvelles approches de recherche, de poursuivre et possiblement d'élargir les activités de recherche actuelles et de renouveler l'organisation. Cela doit être fait d'une façon organisée qui favorise les intérêts du CCNV. La démarche d'évaluation des candidats doit être explicite et juste. De même, une démarche explicite et juste pour mettre fin à l'adhésion de chercheurs est nécessaire.

2. Critères relatifs aux membres chercheurs du CCNV

Les membres chercheurs du CCNV doivent :

a. Contribuer à la mission, aux buts et aux objectifs du CCNV et
b. Se conformer aux politiques et méthodes du CCNV.

De plus, les membres chercheurs du CCNV doivent se conformer à la définition de chercheur indépendant des IRSC (http://cihr-irsc.gc.ca/f/34190.html#c6) :

c. Être autonomes en ce qui concerne leurs activités de recherche et
d. Détenir un poste universitaire ou en recherche qui :

    i. Permet à la personne d'entreprendre des activités de recherche indépendantes, de superviser des stagiaires et de publier des résultats de recherche; et
    ii. Oblige la personne à se conformer aux règlements institutionnels concernant la conduite des recherches, la supervision des stagiaires et les conditions de travail du personnel rémunéré grâce au financement des IRSC.

Dans les situations où une incertitude existe à propos de la conformité d'un demandeur d'adhésion à ces critères, le comité d'adhésion du CCNV (CA), un comité permanent nommé par le comité exécutif de la recherche (CER) du CCNV, formulera une recommandation à cet effet au CER qui prendra la décision finale.

3. Avantages de l'adhésion

L'adhésion ne signifie pas que du financement sera obtenu du CCNV. Les avantages de l'adhésion comprennent :

a. Faire partie de la première plaque tournante de recherche nationale menée par des chercheurs s'intéressant à tous les volets de la recherche portant sur les maladies neurodégénératives qui affectent la cognition et le vieillissement — y compris la maladie d'Alzheimer. Les IRSC et de nombreux partenaires appuient le CCNV. Il constitue le volet canadien de la stratégie de recherche sur la démence des IRSC;

b. Avec l'accord du leader du groupe concerné, avoir le droit de rejoindre une équipe, une plateforme ou un programme transversal du CCNV;
c. Avoir la capacité de soumettre sa candidature aux concours de financement réservés aux chercheurs membres du CCNV;
d. Les privilèges accordés aux chercheurs du CCNV en ce qui a trait aux publications et à l'accès aux données et aux échantillons biologiques (pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux politiques du Comité sur les publications et l'accès aux données [CPAD] du CCNV et du Comité sur l'accès aux échantillons biologiques [CAEB], qui peuvent être consultées au http://ccna-ccnv.ca/fr/politiques-2/);
e. Avoir l'occasion d'établir des relations de collaboration avec d'autres chercheurs du CCNV par différents mécanismes formels et informels; et
f. Avoir le droit de participer à toutes les activités du CCNV ouvertes aux membres chercheurs et obtenir d'autres avantages pour les membres créés pour les chercheurs du CCNV.

4. Membres actuels

L'administration centrale du CCNV conserve une liste de tous les membres actuels du CCNV (à consulter au http://ccna-ccnv.ca/fr/membership/). Toute personne qui ne figure pas sur cette liste, au 1er avril 2019, devra faire une demande d'adhésion pour se joindre au CCNV. La liste des membres sera tenue à jour afin de tenir compte de nouveaux membres, des abandons et des résiliations d'adhésion.

5. Abandon et résiliation d'adhésion

a. Un abandon sans motif peut survenir à tout moment par l'envoi d'une lettre signée au président du CER du CCNV mentionnant le désir de se désaffilier du CCNV;
b. Le non-renouvellement de l'adhésion d'un chercheur du CCNV (voir ci-dessous); et
c. La résiliation de l'adhésion d'un chercheur du CCNV peut survenir en cas de violation des politiques des trois Conseils pour la conduite responsable de la recherche, s'il ne se conforme pas à plusieurs reprises aux politiques et méthodes du CCNV ou s'il mine délibérément la crédibilité du CCNV. Un avis sera émis par le CER et la personne aura le droit de contester sa résiliation d'adhésion. Un comité d'appel *ad hoc* du CCNV, composé de deux membres du CER et deux membres chercheurs ne siégeant pas au CER du CCNV (l'un d'entre eux présidera le comité d'appel) sera constitué pour entendre l'appel et émettre une recommandation sur la résiliation d'adhésion au CER. La décision finale concernant la résiliation d'adhésion sera prise par le CER.

6. Procédure d'adhésion d'un nouveau membre chercheur du CCNV

a. Le CA du CCNV, composé de deux membres du CER (dont l'un présidera le comité) et de deux membres chercheurs du CCNV ne siégeant pas au CER, sera

nommé par le CER pour examiner les demandes d'adhésion (les nouvelles demandes et les demandes de renouvellement d'adhésion – voir les deux prochaines sections) et d'émettre une recommandation au CER sur l'aptitude des candidats. Les demandes sont seulement examinées lorsque tous les renseignements requis ont été fournis;

b. Les membres du CA n'examineront pas les demandes et seront exclus de toutes les discussions relatives aux demandes s'ils se trouvent dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts réelles, perçues ou potentielles suivantes :
   i. Le membre du CA est un membre de la famille ou a des liens personnels ou professionnels étroits avec le demandeur;
   ii. Le membre du CA pourrait subir des pertes ou obtenir des gains financiers ou matériels si le demandeur devient un membre chercheur du CCNV;
   iii. Le membre du CA a des différends de longue date d'un point de vue scientifique ou personnel avec le demandeur; ou
   iv. Le CA estime que, pour quelque raison que ce soit, il n'est pas en mesure de procéder à une analyse impartiale de la demande.

c. Les critères d'évaluation comprendront les qualités personnelles de la personne et déterminer si son adhésion contribuera à la réalisation de la mission, des buts et des objectifs du CCNV. La décision finale concernant la demande d'adhésion sera prise par le CER;

d. Les demandes d'adhésion doivent être envoyées à l'administration centrale du CCNV (ccna.admin@ladydavis.ca) et seront transmises au président/à la présidente du CA. Les demandes devront comprendre les éléments suivants :
   i. Une lettre des demandeurs, adressée au président/à la présidente du CA, pour devenir membre du CCNV. Cette lettre devra expliquer pourquoi l'adhésion est demandée et en quoi leur adhésion renforcera le CCNV — plus précisément, comment leurs travaux s'alignent avec le mandat du CCNV, les collaborations proposées (p. ex., quelle équipe, quelle plateforme ou quel programme transversal ils aimeraient rejoindre), ou quel nouveau domaine ou quelle nouvelle approche ils proposent d'apporter au Consortium. Les demandeurs devront aussi démontrer qu'ils se conformeront à toutes les politiques et méthodes du CCNV (à consulter au http://ccna-ccnv.ca/fr/politiques-2/);
   ii. Des lettres d'appui de deux membres chercheurs du CCNV, y compris le leader ou coleader de l'équipe, de la plateforme ou du programme transversal du CCNV (le cas échéant) à laquelle ou auquel le demandeur propose de se joindre. Ces lettres doivent expliquer pourquoi l'adhésion serait avantageuse pour le programme de recherche du CCNV en général et, en particulier, de l'équipe, de la plateforme ou du programme transversal du CCNV identifié (le cas échéant) à laquelle ou auquel le demandeur propose de se joindre; et
   iii. Un curriculum vitae (format du CV commun canadien).

e. Un membre du CER ou un leader ou coleader d'un thème, d'une équipe, d'une plateforme ou d'un programme transversal du CCNV peut inviter un chercheur

à devenir membre chercheur. S'il accepte l'invitation, il devra présenter une demande complète, y compris deux lettres d'appui de membres chercheurs du CCNV (l'une d'entre elle devra provenir du leader du CCNV qui a invité le chercheur à se joindre au CCNV), une lettre résumant pourquoi il est intéressé à se joindre au CCNV et ce qu'il pourrait offrir à l'organisation (elle pourrait comprendre une indication à propos de l'équipe, du thème, de la plateforme ou du programme transversal auquel il aimerait se joindre avec l'appui du leader ou coleader pertinent) et d'un curriculum vitae (format du CV commun canadien); et

f. Il sera possible pour les nouveaux membres chercheurs du CCNV de ne pas être rattachés à une équipe, une plateforme ou un programme transversal existants du CCNV. Cela permettra au CCNV d'accommoder les chercheurs qui pourraient, par exemple, aider le Consortium à développer de nouveaux domaines de recherche (pour lesquels un suivi sera fait par le CA). Pour s'assurer que ces personnes ne deviennent pas isolées au sein de l'organisation, elles seront associées à un thème du CCNV.

7. Renouvellement de l'adhésion d'un chercheur du CCNV

Les membres chercheurs actuels du CCNV peuvent rester membres tant que le Consortium existe s'ils renouvellent leur adhésion de façon périodique (la fréquence sera déterminée par le CER). Lors du renouvellement de son adhésion, le membre chercheur du CCNV doit indiquer qu'il souhaite toujours adhérer au Consortium et satisfaire aux critères d'adhésion d'un membre chercheur du CCNV.